



Possibilite de regularisation apres oqtf expiré

Par **t rhone**, le **17/03/2016** à **20:24**

BONJOUR, rnen france depuis dix ans, je suis arrivé quelques jour après mes dix huit ans; 4 jours pour être précis. je suis venu faire mes études universitaires. après de multiples échecs, j'ai eu un oqtf de la prefecture du rhone à ma dixième année de vie en France. j'ai toujours été régularisé jusqu'à ce moment. aujourd'hui ça fait exactement un an, qu'il est expiré et je me demande qu'est-ce que je peux faire. sachant que j'ai fait un recours devant le TA de lyon qui a été rejeté. est- ce possible de faire une nouvelle demande de carte de séjour puisque entre temps, j'ai eu ma licence et j'ai continué en master.